

## ARRÊTÉ FIXANT LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

### Des semestres pairs

#### Des Parcours accompagnés ACCOMP-Li de la licence 1

##### ➤ L1 – première année

###### **Accomp-Li PCGSI LI.AI**

- Licence mention Chimie
- Licence mention Physique
- Licence mention Sciences de la vie et de la Terre
- Licence mention Sciences pour l'ingénieur

###### **Accomp-Li MIPLI.AI**

- Licence mention Physique
- Licence mention Mathématiques
- Licence mention Informatique

##### ➤ L1 – deuxième année

###### **Accomp-Li Chimie et Physique L1 A2**

- Licence mention Chimie
- Licence mention Physique
- Licence mention professionnelle Chimie Analytique, Contrôle Qualité, Environnement
- Licence mention professionnelle Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire

###### **Accomp-Li Informatique L1 A2**

- Licence mention Informatique

###### **Accomp-Li Mathématiques L1 A2**

- Licence mention Mathématiques

###### **Accomp-Li Physique Mécanique Mathématiques L1 A2**

- Licence mention Physique

###### **Accomp-Li Physique Mécanique SPI L1 A2**

- Licence mention Physique
- Licence mention Sciences pour l'ingénieur
- Licence mention professionnelle Bois et ameublement
- Licence mention professionnelle Les métiers du BTP : Génie civil et construction
- Licence mention professionnelle Métiers du BTP : Performance énergétique et environnementale des bâtiments
- 

###### **Accomp-Li STU L1 A2**

- Licence mention Sciences de la vie et de la Terre

**MODIFIÉES EN CONSÉQUENCE DE L'ÉPIDÉMIE COVID 19**

## **Le Président,**

- VU Le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-6-1 ;
- VU Les statuts de l'Université, approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2015 et du 3 juin 2016 ;
- VU Le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- VU Les articles 2 et 3 de l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU Les délibérations n° 2020-04-02 i et n° 2020-04-09 de la CFVU portant respectivement délégation au président en matière de contrôle des connaissances et de calendrier des examens, et aux règles de gestion des enseignements et des contrôles des connaissances ;
- VU La proposition de modification des modalités de contrôle des connaissances transmise le 29/04/2020 par la Doyenne de l'UFR Sciences et techniques ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Au titre de l'année universitaire 2019/2020, les modalités de contrôle des connaissances **des semestres pairs des Parcours accompagnés ACCOMP-Li de la licence 1**

#### ➤ **L1 – première année**

##### **Accomp-Li PCGSI LI.AI**

- Licence mention Chimie
- Licence mention Physique
- Licence mention Sciences de la vie et de la Terre
- Licence mention Sciences pour l'ingénieur

##### **Accomp-Li MIPLI.AI**

- Licence mention Physique
- Licence mention Mathématiques
- Licence mention Informatique

#### ➤ **L1 – deuxième année**

##### **Accomp-Li Chimie et Physique L1 A2**

- Licence mention Chimie
- Licence mention Physique
- Licence mention professionnelle Chimie Analytique, Contrôle Qualité, Environnement
- Licence mention professionnelle Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire

##### **Accomp-Li Informatique L1 A2**

- Licence mention Informatique

**Accomp-Li Mathématiques L1 A2**

- Licence mention Mathématiques

**Accomp-Li Physique Mécanique Mathématiques L1 A2**

- Licence mention Physique

**Accomp-Li Physique Mécanique SPI L1 A2**

- Licence mention Physique
- Licence mention Sciences pour l'ingénieur
- Licence mention professionnelle Bois et ameublement
- Licence mention professionnelle Les métiers du BTP : Génie civil et construction
- Licence mention professionnelle Métiers du BTP : Performance énergétique et environnementale des bâtiments

**Accomp-Li STU L1 A2**

- Licence mention Sciences de la vie et de la Terre

sont fixées dans les documents annexés au présent arrêté.

Les dispositions antérieures sont annulées.

**Article 2 :**

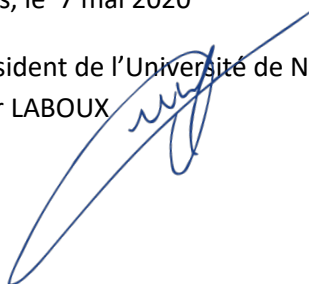
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités.

**Article 3 :**

Les directrices et les directeurs de composante sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 7 mai 2020

le Président de l'Université de Nantes,  
Olivier LABOUX



Transmis au recteur, Chancelier des Universités le 7 mai 2020

Affiché le : 7 mai 2020